ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2012-2013

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2012-2013

Arrêté en date du 25/04/2013

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 25/05/2013 à 10H00**, dans le Hall Walravens, rue de l'Enseignement,1 à 7140 Morlanwelz.

Accès : voir calendrier administratif matricule BC Carnières (1408)

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.

Rappel: un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

- 2.2 Introduction
- 2.3 Rapport du CP
- 2.4 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)
- 2.5 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)
- 2.6 Approbation des différents règlements
- 2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires
- 2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes
- 2.9 Décharge au CP et aux vérificateurs
- 2.10 Interpellation(s)
- 2.11 Budget 2013-2014
- 2.12 Votes spéciaux : PC89 et Play-offs
- 2.13 Elections des nouveaux membres
- 2.14 Communication des représentants du Conseil d'Administration
- 2.15 Proclamation des résultats du championnat
- 2.16 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs
- 2.17 Divers
- 2.18 Résultats des élections

<u>Concerne les divers</u> : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 17 mai 2013 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe Vice-Président : DELEPELAERE Jules Secrétaire: SONVEAUX Robert Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres: CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, D'HAENE Dominique, FARAONE Salvatore, LECOMTE André, MOSCIATTI Renzo,

PENAY Emeline, TURRISI Joseph, VASSART Maurice

Mme PENAY Emeline a été cooptée par le CP en date du 23/11/2012 suite à la démission de Mme D'HAENE Dominique en date du 24/09/2012.

2-Répartition des tâches

Après la cooptation de Mme Emeline Penay, la répartition des tâches a été adaptée comme suit :

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP Robert Sonveaux : Trésorerie du CP

Jules Delepelaere: Convocations des arbitres seniors + jeunes AWBB

Joseph Turrisi: Convocations des arbitres jeunes

Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)

Emeline Penay: Homologation des terrains (Hainaut occidental) Christian Crappe: Gestion des modifications au calendrier

André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes

Christophe Notelaers, Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif

Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse

Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes Christophe Notelaers : Compensation en seniors et jeunes

Jules Delepelaere: PC 1 + arbitres de niveau 1

Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22

Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian crappe, Joseph Turrisi: Contrôle des feuilles

Maurice Vassart : Application des amendes

Jules Delepelaere, Joseph Turrisi: Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des -12 ans

Prés.

Fvc

Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente) Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)

Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors Salvatore Faraone : Coupe du Hainaut jeunes

Emeline Penay: Gestion du 3 & 3

3-Sortants et rééligibles

La cooptation de Mme Emeline Penay doit être ratifiée par l'assemblée. Mme Emeline Penay est également candidate pour un nouveau mandat de 5 ans.

Conv

4-Présences aux réunions

Arrêté le 25/04/2013. 2 réunions sont encore programmées pour le comité. a) Comité

	CONV	ries.	EXC.
Capron L.	7	6	1
Crappe C.	7	6	1
Delepelaere J.	7	7	0
D'Haene D. (démission le 24/09/12)	1	1	0
Faraone S	7	6	1
Lecomte A.	7	5	2
Mosciatti R.	7	6	1
Notelaers C.	7	7	0
Penay E. (cooptée le 23/11/12)	3	3	0
Sonveaux R	7	7	0
Turrisi J.	7	7	0
Vassart M.	7	6	1
vaodari w.	•	O	•
b) Bureau			
s) Baroaa			
Capron L.	1	1	0
Crappe C.	26	26	0
Delepelaere J.	36	36	0
Faraone S	1	1	0
Lecomte A.	1	1	0
Mosciatti R.	1	1	Ő
	•	•	U

Notelaers C.	40	40	0
Sonveaux R.	42	42	0
Turrisi J.	37	37	0
Vassart M.	7	7	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2012/2013.

Le Président Le Secrétaire C. Notelaers R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier: Saison 2012-2013

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition a été élaboré par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

577 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

5 équipes ont déclaré forfait général en seniors et 36 équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	34	Pupilles	11
	Cadettes	10	Benjamines	13
	Minimes	12	Poussines	07
Messieurs	Seniors	110	Pupilles	57
	Juniors	19	Benjamins	66
	Cadets	32	Poussins	72
	Minimes	43	Pré poussins	38
			3 contre 3	12

D'où un nombre total de **536** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en championnat FRBB et AWBB (71), nous comptabilisons un total de 607 équipes.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

Le nouveau programme de gestion du calendrier mis en place en juillet 2009 a donné totale satisfaction cette saison. Afin d'encore l'améliorer, certains modules sont toujours en cours de développement.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est relativement bien déroulée.

Du 01 juillet 2012 au 15 avril 2013, le site provincial a reçu 266260 visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (plus de 1100 depuis août 2012 !) qui vous occasionnent énormément de frais (plus de 10245€ d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Le CP a remis les trophées aux champions du Hainaut lors des dernières rencontres de championnat. Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.

Les coupes ont été remises au BCR Thuin-Lobbes A en dames et à l'ABC Tremplin Mouscron A en messieurs.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 25/04/2013 Le Président Notelaers Christophe

Le Secrétaire Sonveaux Robert

Rapport d'activités - Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, toutes les feuilles de match sont contrôlées par le bureau (en particulier par MM Delepelaere, Crappe et Turrisi) qui se réunit le mercredi matin chez le Secrétaire.

Toutes les omissions, oublis ou autres infractions sont frappés d'une amende fixée au TTA.

Exemples: L'article 16 : ne pas présenter à l'arbitre la CI ou le CM d'un joueur ;

L'article 28 : ne pas indiquer de délégué au terrain ;

L'article 48 : ne pas envoyer la ou les feuilles dans le délai prescrit ainsi que ne pas

inscrire certains renseignements comme par exemple le n°de la rencontre...

L'article 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres ;

L'article 73 : sanctionner les forfaits ;

L'article 33 : tous les entraîneurs et adjoints doivent posséder une licence de coach.

Enfin, la présence des arbitres dûment convoqués (art. 22) est vérifiée ainsi que leurs frais de déplacement (art. 47). Travail fourni par les deux convocateurs, que je remercie.

A partir de toutes ces indications, j'applique chaque mois les amendes aux clubs fautifs.

Maurice Vassart 13 avril 2013

Rapport d'activités des convocateurs

Que vous dire ? Sinon ce que nous vous répétons depuis plusieurs saisons : le nombre d'arbitres (disponibles) continue à diminuer.

Si Jules Delepelaere parvient tant bien que mal à assurer l'arbitrage de tous les matches seniors (aucun match remis pour manque d'arbitres), Joseph Turrisi fait de même pour les matches jeunes AWBB mais s'arrache les poils de sa barbe pour assurer un maximum pour les matches jeunes provinciaux et ce malgré les trop nombreuses (près de 1100) modifications de dates et d'heures de ces matches.

Nous voudrions cette fin de saison mettre à l'honneur une vingtaine d'arbitres (pas nécessairement parmi les plus jeunes) qui, chaque week-end, au mépris de leur vie familiale, parcourt des dizaines de kilomètres à travers notre province pour assurer l'arbitrage de matches seniors et jeunes. Remercions, respectons, Marie, André, Carmelo, Giuseppe, Maurice et tous les autres pour leur dévouement. Sans vous, on jouerait plus difficilement au basket dans le Hainaut. Voilà, la saison 2012 – 2013 se termine, place à la prochaine saison qui, grâce à vous et avec vous, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s des clubs pourrait et devrait être meilleure encore pour l'arbitrage.

Merci de nous avoir lu.

J. Delepelaere – J. Turrisi 19/04/2013

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre impressionnant de demandes de modification du calendrier enregistrées après le 31 juillet 2012.

A ce jour, 1104 demandes ont été enregistrées et accordées à partir du 1er août 2012.

A signaler que cette année, une journée (Di 20/01/2013) a été remise pour intempérie. 67 matchs étaient concernés par cette remise. Les reprogramations n'ont pas été taxées.

Les modifications intervenues avant le 31 juillet 2012 ne sont ni comptabilisées, ni taxées.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification est accordée d'office.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ».

A partir du 01/07/2012, 41 équipes ont ainsi disparu de la compétition. Il reste, à ce jour, 536 équipes en activité au niveau provincial et 71 équipes au niveau AWBB/FRBB (Soit un total de 607 équipes).

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comté provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales, pour participation à d'autres compétitions (Coupes), et pour intempérie.

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Août 2012	757,90 €	896,10 €
Septembre 2012	1.254,60 €	622,90 €
Octobre 2012	975,70 €	311,40 €
Novembre 2012	803,10 €	71,90 €
Décembre 2012	840,90 €	71,90 €
Janvier 2013	1.585,20 €	316,30 €
Février 2013	880,30 €	0,00 €
Mars 2013	611,80 €	47,90 €
Avril 2013	197,10 €	0,00 €
Totaux	7.906,60 €	2.338,40 €
	=======	=======

Soit un total général de 10.245 € (Augmentation de 55,80 % par rapport à l'année précédente!).

Lambusart, le 23 avril 2013

Le responsable, Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2012-2013

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mr Salvatore Faraone pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites:

Dames: 27 Messieurs: 53

Jeunes filles: 47 dont Cadettes: 08 Minimes: 14 Pupilles: 13 Benjamines: 12 Jeunes garçons: 201 dont Juniors: 22 Cadets: 26 Minimes: 36 Pupilles: 38

Benjamins: 41 Poussins: 38

50 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ». 81 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ». 248 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

1 forfait général a été enregistré en catégorie « Dames » au premier tour. Aucun forfait général n'a été enregistré en catégorie « Messieurs » au premier tour. 14 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers.

L'organisation des finales a été attribuée au club du BC Blaton (0368) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 2 et 3 mars 2013.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au BC Maurage (Dames) et à la JS Soignies (Messieurs).

Les prix du fair-play ont été attribués par le Conseil Judiciaire du Hainaut à Mlle Céline Ferauge (BCR Thuin-Lobbes) et à Mr Nicolas Hamaide (BCJ Ressaix).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine!

Salvatore Faraone et Christophe Notelaers

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : L. CAPRON

Secrétaire : B. CREMERS

Membres: D. DUPONT, L. RIGAUX, M. CORNEZ, C. PERSYN, R. GILMAND

Réunion de la Commission :

Une réunion a lieu le 23/06/2012 afin de déterminer les taches de chacun.

Le planning des activités y a été élaboré.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Une réunion est prévue également en juin 2013.

PRESIDENTE:

CAPRON Lucienne, membre du C.P. Hainaut, rue de la Grosse Cotte 270 - 7390 Quaregnon

SECRETAIRE:

CREMERS Berlinda – CB Herseaux – 2398 Rue Georges Desmet, 36 – 7711 Dottignies

RESPONSABLES « FILLES »:

RIGAUX Lysiane, - BC Colfontaine – 2653 Rue Paul Pastur, 44 – 7972 Quevaucamps DUPONT Daniel – BC Hensies - 2671 Rue Paul Pastur, 44 – 7972 Quevaucamps

RESPONSABLES « GARCONS »:

CORNEZ Marcel, - La Louviere AM - 1592 Rue de la Grande Louvière, 66 – 7100 La Louvière PERSYN Christophe – CB Herseaux - 2398 Rue Georges Desmet, 36 - 7711 Dottignies

REPRESENTANT AWBB - DEPARTEMENT « ENTRAINEURS »:

GILMAND Raphaël – Spirou Charleroi - 0284 Rue Reine Astrid,1 – 5060 Keumiée

STAFF SPORTIF:

FILLES:

Head-coach: BORREMANS Michel – BF Montagnard - 1906 Drève de la Curette, 57- 1495 Tilly

Assistante : DEL GIACCO Térésa – BF Montagnard - 1906

Rue St Jean,55 – 7110 Boussoit

GARCONS:

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036 Clos d'Ay-Champagne, 17 – 7390 Quaregnon

Assistant : DAMETTO Michael – BCJ Ressaix -1284 Chaussée d'Estinnes, 109 – 7131 Waudrez La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions

Bilan de la saison 2012-2013

CTPH « garçons » - saison 2012-2013

Sélection 99

Les garçons retenus ont participé aux activités suivantes:

12 entraînements CTPH

- Stage CTPH de 2 jours au mois d'Août à Mons
- Stage CTPH de 2 jours à la Toussaint à Blaton
- 2 JRJ
- Classement 1ère JRJ (Belgrade 24.02) : 2ème sur les 5 provinces
- Classement 2ème JRJ (Wanze 10.03) : 1er sur les 5 provinces
- 8 garçons sur 19 ont été retenus par l'AWBB pour le stage régional de Pâques 2013
- match de gala le dimanche 05/05 au tournoi du Spirou Charleroi

Sélection 2000

- 83 garçons ont répondu à l'invitation sur 3 entraînements
- Les absents ont été réinvités à l'entraînement suivant
- 4 entraînements ont été organisés depuis le 4.11.2012
- 2 sont encore prévus (1 en avril, 1 en mai)
- Au 01/04/2013, Il reste 66 garçons

CTPH « Filles » - saison 2012-2013

Sélection 2000

Les 15 filles retenues (12 effectives + 3 réserves) ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH d'été de 3 jours à Colfontaine
- Stage CTPH de Toussaint de 3 jours à Baulet
- 10 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la Province)
- 1 match amical
- 2 JRJ
- Classement 1ère JRJ (Beez 24.02) : 3ème sur les 5 provinces
- Classement 2ème JRJ (Amay 10.03) : 1er ex-aequo (3^{ème} à l'average) sur les 5 provinces A l'issue des JRJ, 6 filles sur les 12 présentées sont reprises pour participer aux activités AWBB.

Sélection 2001

- Tous les clubs de la Province alignant des "2001" en championnat ont été contactés par mail via leur secrétariat.
- Seuls 3 clubs ont répondu à l'appel.
- Après avoir été invitées par courrier individuel, 53 filles sur 127, issues de 18 clubs différents, se sont présentées au dépistage organisé dans 3 régions (Hainaut occidental, Mons-Centre, Charleroi).
- 7 entraînements de dépistage ont été organisés depuis le 04/11/2012.

Bilan général

Cette année encore, la Province du Hainaut s'est montrée à la hauteur lors des JRJ qui ont eu lieu en Janvier à Namur et en Mars à Liège.

La Province termine à la première place ex-aequo avec Liège.

Le Challenge « Flagothier » a du être remis à Liège pour guelgues paniers...

La Commission félicite et remercie tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents)

La Présidente L. CAPRON

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches:

Mosciatti Renzo: président

Delepelaere Jules: secrétaire et convocateur des seniors provinciaux et jeunes AWBB

Brédat Jean-Michel: convocateur des visionneurs, école des jeunes arbitres

Crappe Christian: préparation des questions d'examen

Di Paolo Frank: stages arbitres, aide aux colloques et cours (depuis le 30/10/2012)

Guilliaums Michel: chargé de cours, école des jeunes arbitres Lecomte Pascal: stages d'arbitres et aide aux colloques

Lopez Lucien: relation avec les clubs

Marella Raphaël: stages d'arbitres, aide aux colloques et cours (démission au 30/10/2012) Martin Gilles: relation avec les CFA des autres provinces, préparation colloques et newsletter

Poffé Serge: contrôle et listes arbitres

Turrisi Joseph: convocateur jeunes provinciaux et AWBB Vassart Maurice: coaching et parrainage jeunes arbitres

Walnier André: coaching et parrainage jeunes arbitres (depuis le 07/01/2013)

2. Tableau des présences aux réunions (11)

	Présent	Excusé
Mosciatti	10	1
Delepelaere	8	3
Brédat	7	4
Crappe	6	5
Di Paolo	4	
Guilliaums	9	2
Lecomte	6	5
Lopez	7	4
Marella	3	
Martin	8	3
Poffé	9	2
Turrisi	8	3
Vassart	8	3
Walnier	3	

Ont également assisté à plusieurs réunions: Isabelle Delrue, Christophe Notelaers et Robert Sonveaux.

3. Organisations

a) Réunion statutaire et tests physiques pour arbitres provinciaux:

Elle a eu lieu à Morlanwelz le vendredi 31 août 2012. Sur 132 arbitres provinciaux ayant renvoyé, à cette date, leur formulaire d'inscription et leur certificat médical, 13 étaient absents, 20 étaient excusés.

38 arbitres ont passé le test physique, 34 l'ont réussi.

Un examen écrit a ensuite été organisé pour tous les arbitres présents. Il a été suivi d'un exposé sur le PC 16 par Christophe Notelaers et un exposé sur les nouveautés administratives et du code de jeu.

b) Réunion statutaire bis et tests physiques de repêchage:

Elle a eu lieu à Pont de loup, le vendredi 14 septembre 2012. 18 arbitres provinciaux étaient présents. 5 arbitres ont passé le test physique avec succès; l'examen écrit et les 2 exposés ont également été proposés aux personnes présentes.

c) Cours d'arbitrage:

- Cours d'arbitrage adapté niveau 3 par Michel Guilliaums aidé de membres de la Commission en octobre 2012. 13 candidats ont suivi le cours et ont réussi les épreuves théorique et pratique.
- 3 cours d'arbitrage niveau 1 par Michel Guilliaums et Pascal Lecomte : Jumet (17 inscrits), Tournai (40 inscrits) et le cours prévu à Colfontaine n'a pu être organisé vu le nombre insuffisant d'inscrits (3).

d) Colloque:

Un colloque pour arbitres provinciaux, le 27 novembre 2012, à la Mons Arena donné par MM. Andreu, Beck et Regnier de la cellule Formation du Département Arbitrage AWBB : 82 arbitres présents - 19 excusés.

e) Ecoles: par Pascal Lecomte et Frank Di Paolo

- Ecole des jeunes à Colfontaine: 9 arbitres présents
- Ecole des débutants à Jumet: 9 arbitres présents
- Ecole de perfectionnement: 19 arbitres présents

Ces arbitres ont assuré l'arbitrage du tournoi international de Blaton, le 22 décembre 2012; un debriefing (vidéos des matches du tournoi, discussions, conseils) a ensuite été organisé à Mons pour ces arbitres (15 présents).

f) Désignations et stage des candidats arbitres régionaux:

Après avoir pris connaissance des critères nécessaires (moyenne des visionnements, tests physiques, examens écrits et stage), un vote secret des membres de la Commission a désigné et proposé au Comité Provincial trois arbitres et une élève pour le stage de Spa (du 19 au 21 avril 2013). Le CP a entériné le choix de la Commission c'est-à-dire:

Comme candidats: Lionel Fabris, Giuliano Picardo et Laurent Wilmus; comme élève: Mariam Alard. Ces quatre arbitres hennuyers ont réussi et le test physique et l'examen écrit lors du stage de Spa.

g) Newsletters Arbitres:

Gilles Martin a réalisé deux "Newsletter Arbitres" qui ont été envoyées à tous les arbitres de la province et publiées sur le site provincial.

h) Cours de formation pour marqueur-chronométreur:

A été donné (au BCR Thuin Lobbes) par Lucien Lopez et Joseph Turrisi.

i) Visionnements:

177 visionnements ont été réalisés cette saison pour 72 arbitres vus et conseillés.

Le 22/04/2013

le Secrétaire, J. Delepelaere le Président,

R. Mosciatti

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2013-2014

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé.

Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.

- Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.

Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.

Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".

En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué. Exception :

Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.

Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).

Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.

Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.

Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.

Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.

- Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour match de poule, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
 - Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
 - Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.

Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.

10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.

En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).

11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.

En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.

Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.

Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.

- Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire. Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir. Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).

Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

- 16) <u>Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :</u>
 - Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
 - Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 25 mai 2013

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2013-2014

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
 - Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
- Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
 - Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
 - Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
 - En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B., à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
 - Pour les catégories poussins, benjamins et benjamines, le règlement en vigueur pour le championnat 2013-2014 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier administratif provincial sera d'application.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
 - Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
 - Une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
 - Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- Jusqu'en ¼ de finales inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour PO, BEF, BEG) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
 - Les demi-finales se jouent par aller-retour.
 - En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes 3 minutes pour PO, BEF, BEG).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
 - Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
 - Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.
 - Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.

En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 Procédures d'urgence.
- Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :

 Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

 Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les parsonnes dont il estima la présence pécassaire pour traiter la plainte le marcredi suivant à 16
 - personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 25 mai 2013

Règlement Play-off saison 2013-2014

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale.

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

MODALITES MESSIEURS ET DAMES:

- 1. Les play-off sont organisés en première provinciale
- Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.
 Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off monte en régionale.
 - Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des play-off accède également en régionale.
 - Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.
 - Les clubs qualifiés pour les play-off prennent l'engagement de ne pas refuser la montée. Si un des clubs qualifiés de la 2^{ème} à la 5^{ème} place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€.
 - Il sera alors demandé au club terminant à la 6^{ème} place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée) en remplacement du club s'étant désisté.

S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

Dans le cas où le 6^{ème} remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

dernière journée de la phase classique : 26 et 27/04/2014

1/2 finale aller: 2-5 3-4 30/04/2014 5-2 4-3 1/2 finale retour: 03/05/2014 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4 06/05/2014 finale aller: 10/05/2014 13/05/2014 finale retour: finale belle éventuelle : 17/05/2014

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Calendriei

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.

5. Réclamations et Plaintes

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Procédure:

- 1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
- 2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
- 3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
- 4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et / ou parties intéressées lors de la séance.
- 5. Un appel éventuel pourra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de la séance.
- 6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Missions du procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le Président Notelaers Christophe Le Secrétaire Sonveaux Robert

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 25 mai 2013.